



**POUR INFORMATION**

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Aspect opérationnel du Programme  
international pour l'abolition du travail  
des enfants (IPEC)**

Comme les années précédentes, le rapport sur les aspects opérationnels de l'IPEC est constitué des annexes suivantes:

- Annexe I: Action de l'IPEC contre le travail des enfants 2004-05: Evolutions et priorités pour l'avenir.
- Annexe II: Résumé des travaux de la quinzième session du Comité directeur international de l'IPEC, tenue le 8 novembre 2005.

Genève, le 3 février 2006.

*Document soumis pour information.*

## **Annexe I**

### **L'action de l'IPEC contre le travail des enfants 2004-05: Progrès réalisés et priorités futures**

Etant donné que cette partie du rapport doit rendre compte des résultats les plus récents, l'annexe I sera présentée ultérieurement dans un document distinct.

## Annexe II

### Résumé des travaux de la quinzième session du Comité directeur international de l'IPEC (8 novembre 2005)

1. La quinzième session du Comité directeur international de l'IPEC s'est tenue le 8 novembre 2005, à 15 heures, au Bureau international du Travail à Genève.
2. La session a été ouverte par M. Kari Tapiola, Directeur exécutif du secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, il les a remerciés de leur attachement au programme et de la confiance qu'ils placent dans l'OIT et l'équipe de l'IPEC. Il a signalé qu'à la suite de la nomination de M. Frans Röselaers à la direction du nouveau Département des partenariats et de la coopération pour le développement (PARDEV), la direction de l'IPEC avait été confiée à M. Guy Thijs. Il a remercié M. Röselaers de l'importante contribution qu'il a apportée au cours de ces cinq dernières années au développement et aux nombreux succès du programme.
3. *M. Tapiola* a fait observer que 2005 avait été une année assez difficile mais gratifiante pour le programme. Du bilan général de celui-ci, il a dégagé certains faits et résultats marquants. La Journée mondiale contre le travail des enfants, célébrée le 12 juin, a été consacrée au pénible sort des enfants obligés de travailler dans les mines. Elle a attiré l'attention du monde entier sur cette abominable forme de travail des enfants et a amené 15 délégations tripartites de différentes régions à prendre l'engagement concret de supprimer dans un délai déterminé le travail des enfants dans les mines. Les secrétaires généraux des fédérations de travailleurs concernées et les employeurs de l'industrie minière se sont associés à cette journée en promettant d'appuyer l'action menée par l'OIT et les gouvernements pour éliminer le problème à l'échelle de la planète, conférant ainsi à l'événement un caractère véritablement tripartite. En outre, l'IPEC est le premier programme de l'OIT qui ait déployé des activités dans les zones de l'Indonésie et de Sri Lanka qui ont été touchées par le tsunami en décembre 2004. Il fait également partie de la riposte de l'OIT au séisme qui a récemment sévi au Pakistan. La coopération avec la Banque mondiale, l'UNICEF et l'UNESCO, en particulier dans le cadre de la campagne sur l'éducation pour tous (EPT), s'est beaucoup renforcée au cours de l'année écoulée et devrait se traduire par la création d'une équipe mondiale sur le travail des enfants et l'éducation durant la réunion sur l'EPT qui se tiendra à la fin du mois de novembre 2005 à Beijing. En ce qui concerne la ratification, bien qu'elle ait progressé plus lentement qu'au cours de la précédente période biennale, ce qui était prévu, 19 nouvelles ratifications des deux principales conventions de l'OIT sur le travail des enfants (n<sup>os</sup> 138 et 182) ont été enregistrées. Le nombre total de ratifications s'établit à 141 pour la convention n<sup>o</sup> 138 et à 157 pour la convention n<sup>o</sup> 182.
4. *M. Tapiola* a dit qu'au cours de ces deux années l'IPEC avait fait l'objet d'un examen approfondi destiné à lui garantir le plus haut niveau possible d'efficacité et de qualité. Outre l'évaluation globale réalisée en 2004 par PROGRAM, il a été soumis à un audit de genre, ses méthodes de gestion ont été revues, 82 projets ont été évalués et près de 30 projets ont fait l'objet d'un audit externe. La conclusion générale a été que l'IPEC était un programme novateur qui répondait avec efficacité aux nouveaux défis grâce à des stratégies adaptées. Des mesures ont été prises en 2005 pour apporter les améliorations requises, à savoir mieux intégrer l'action de l'IPEC dans le programme général de l'OIT, renforcer le tripartisme, mieux tenir compte de la problématique hommes-femmes, préciser le plan-cadre fondé sur les résultats et améliorer le système d'information sur la base duquel sont sélectionnés les partenaires d'exécution. L'évaluation globale avait aussi soulevé des questions à propos de la gouvernance de l'IPEC et notamment du rôle du

Comité directeur international vis-à-vis des autres instances administratives de l'Organisation. Comme les résultats de l'IPEC sont examinés par la Commission du programme, du budget et de l'administration et la Commission de la coopération technique du Conseil d'administration, travail que complète le rôle consultatif du Comité directeur international, M. Tapiola a estimé que ces aspects avaient déjà été traités et nécessitaient seulement quelques ajustements. Enfin, il a attiré l'attention sur la restructuration du SECTEUR I, à la faveur de laquelle l'IPEC et DECLARATION ont été regroupés dans un nouveau Département des principes et droits fondamentaux au travail (FPRW). Cette restructuration, qui fait suite aux recommandations émanant de l'évaluation globale, favorise la coordination de l'action de l'OIT dans le domaine du travail des enfants et dans celui des autres droits fondamentaux au travail. Elle devrait également permettre une meilleure utilisation des ressources et une plus grande cohérence dans l'assistance et les conseils donnés aux Etats Membres.

5. L'ordre du jour de la réunion a été approuvé sans modification. Un représentant du groupe des employeurs (*M. Anand*) a suggéré qu'à l'avenir les mesures prises pour donner suite aux recommandations de la précédente réunion du Comité directeur international soient présentées avant l'adoption de l'ordre du jour.
6. Le compte rendu des travaux de la quatorzième session du comité (tenue le 11 novembre 2004) a été adopté avec une modification à la déclaration du porte-parole du groupe des employeurs, concernant le lien entre le travail des enfants et la dimension sociale de la mondialisation.
7. *M. Thijs*, directeur du Programme international pour l'abolition du travail des enfants, a souhaité la bienvenue aux représentants des pays donateurs et des pays participants. Il a présenté ses excuses pour la parution tardive du rapport d'activité<sup>1</sup>, indépendante de la volonté de l'IPEC. Il a rappelé que l'année n'étant pas encore terminée, les faits et chiffres présentés dans ce rapport étaient provisoires. Néanmoins, l'évolution générale reste encourageante, les prestations continuant de progresser en valeur absolue et le programme mettant de plus en plus l'accent sur la consolidation et la durabilité. Les chiffres de l'exercice biennal montrent que l'IPEC a dépassé l'objectif qu'il s'était fixé en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires, celui-ci approchant les deux millions d'enfants dont environ 400 000 bénéficiaires directs et environ 1,6 million de bénéficiaires indirects. La forte augmentation du nombre de bénéficiaires indirects s'explique par le changement de stratégie de ces dernières années, consistant à travailler davantage en amont en donnant des conseils sur la politique à mener, en renforçant les capacités et en présentant les bonnes pratiques. Ne sont pas compris dans le nombre des bénéficiaires indirects ceux qui ont tiré profit de campagnes de sensibilisation. La ratification des conventions sur le travail des enfants a progressé: 157 pays ont ratifié la convention n° 182 et 142 ont ratifié la convention n° 138 (parmi lesquels Singapour dont l'instrument de ratification a été reçu et sera prochainement enregistré). Cela représente 21 ratifications supplémentaires pour l'exercice biennal – 10 pour la convention n° 182 et 11 pour la convention n° 138 – ce qui est toutefois inférieur à l'objectif de 20 ratifications pour la seule convention n° 138, qui avait été fixé pour cette période. Bien que plusieurs autres pays envisagent sérieusement de ratifier, il est clair que désormais les progrès seront plus lents. Selon les projections, les dépenses d'exécution devaient atteindre 60 millions de dollars des Etats-Unis en 2005, portant le montant total des dépenses pour l'exercice biennal à 117 millions, soit une augmentation de 35 pour cent par rapport à l'exercice biennal précédent. Le montant annuel des approbations a continué de fluctuer autour de 60 millions en 2005. L'IPEC a ainsi réalisé un bon équilibre pour la première fois de son histoire, sa capacité annuelle d'exécution correspondant au montant des nouvelles approbations.

<sup>1</sup> BIT: *L'action de l'IPEC contre le travail des enfants 2004-05: Progrès réalisés et priorités futures* (Genève 2005).

8. Bien que le rythme des ratifications soit plus lent, les demandes d'assistance que reçoit l'IPEC excèdent encore la capacité de financement du programme. L'IPEC s'est efforcé de répondre le mieux possible à ces demandes tout en prenant garde de ne pas «éparpiller» ses ressources. Parmi les pays participants, 20 exécutent de vastes et ambitieux programmes assortis de délais (PAD) et 30 autres ont mis en place au moins deux interventions fondées sur la méthode PAD. Pour faire face à l'augmentation de la demande d'assistance et de conseils techniques dans le domaine du travail des enfants, énormément de temps et de ressources ont été consacrés à l'élaboration de techniques de programmation, de lignes directrices et d'outils. Au cours de ces deux années, au moins cinquante pays ont fait appel à des méthodes, des lignes directrices, des résultats de recherche et des bonnes pratiques proposés par l'IPEC. Une grande partie de ces outils ont été mis au point dans le cadre d'une coopération et d'une coordination renforcées avec d'autres programmes du BIT, afin de contribuer à la réalisation de l'Agenda pour le travail décent. Une telle collaboration a par exemple eu lieu dans le contexte de l'emploi des jeunes, du travail dangereux, de la promotion de la petite entreprise, de la traite des êtres humains et du travail forcé ainsi que d'activités concernant des organisations d'employeurs et de travailleurs. Les travaux de recherche et les données du Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) et d'autres unités restent indispensables pour garantir que l'action de l'IPEC s'appuie sur une base de données et de connaissances fiable. L'étude publiée l'année dernière sur les coûts et les bénéfices de l'élimination du travail des enfants a démontré l'impact politique que de telles études pouvaient avoir. En 2005, le SIMPOC a également consacré beaucoup d'attention à une nouvelle estimation de l'ampleur du travail des enfants dans le monde, qui sera rendue public en 2006, en même temps que le deuxième rapport global sur le travail des enfants.
9. *M. Thijs* a attiré l'attention sur un certain nombre de questions transversales examinées dans le présent rapport d'activité, qui sont importantes pour l'amélioration de la stratégie de l'IPEC: le lien étroit qui existe entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes, et la contribution que l'IPEC pourrait apporter, compte tenu de l'intérêt accru que l'OIT porte à ce problème; la promesse que renferme le consensus de plus en plus large sur les normes internationales relatives aux statistiques du travail des enfants, qui devrait aboutir à l'adoption d'une nouvelle norme statistique durant la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail; et un rapport sur la Journée mondiale de 2005 contre le travail des enfants, à l'occasion de laquelle a été lancé un appel à une mobilisation mondiale contre le travail des enfants dans les mines. En ce qui concerne l'amélioration de la gestion, des activités visant une meilleure prise en compte de la problématique hommes-femmes ont été mises en place pour donner suite à l'audit de genre réalisé en 2005, et des méthodes permettant de renforcer la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs au programme ainsi que de dégager des occasions de collaboration étroite avec d'autres unités et départements du Bureau ont été examinées. Un récent atelier mondial de l'IPEC a élaboré un plan-cadre fondé sur les résultats pour 2006-07, comme cela avait été proposé dans l'évaluation globale. La décentralisation du siège vers des structures régionales et la formation du personnel de toutes les régions se sont poursuivies.
10. *Le porte-parole du groupe des employeurs* a félicité l'ancien directeur de l'IPEC, M. Frans Röselaers, de l'excellent travail qu'il a effectué durant son mandat à la tête de l'IPEC et a souhaité la bienvenue à son successeur, M. Guy Thijs, avec lequel les employeurs se réjouissent de collaborer comme dans le passé pour consolider l'action de l'IPEC. Il a félicité l'IPEC de son présent rapport d'activité, duquel il ressort que le programme continue à contribuer dans une très large mesure à l'élimination du travail des enfants. Après avoir dégagé certains aspects clés qui revêtent une grande importance pour les employeurs, il a rappelé la nécessité de procéder régulièrement à des études d'impact pour garantir que l'expérience soit mise à profit. La compilation des bonnes pratiques est une bonne chose. Les employeurs apprécient l'analyse critique de l'IPEC et sa volonté de poser des questions difficiles pour aller sans cesse de l'avant, ce qu'ils considèrent comme

une grande qualité. Ils ont constaté avec satisfaction que le rapport contenait des données actualisées sur le suivi de l'évaluation globale et que l'IPEC continuait à concentrer en priorité son action sur les pires formes de travail des enfants; en effet, l'action doit rester ciblée sur cette catégorie d'enfants et des initiatives sont nécessaires à l'échelon national. Par exemple, les PAD sont de très bonnes initiatives nationales. Il faut continuer à aider les gouvernements à adopter une législation sur le travail des enfants et à consolider leurs mécanismes d'inspection du travail. Plusieurs aspects préoccupent cependant les employeurs. Davantage d'efforts doivent être faits pour collaborer avec les partenaires sociaux. Les employeurs avaient demandé que les fonds attribués aux différents partenaires sociaux et ONG soient ventilés, ce qui n'a pas été fait dans le présent rapport d'activité et devrait l'être dans le rapport de l'année prochaine, en indiquant pour chaque partenaire social les montants perçus et le pourcentage du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires que ceux-ci représentent. A propos de l'accord-cadre conclu entre l'OIT et la Norvège et du manuel des employeurs sur le travail des enfants, l'orateur a fait observer que ACT/EMP avait collaboré avec plusieurs organisations d'employeurs pour mettre au point des programmes spécialement conçus par des employeurs pour des employeurs. Il a exprimé le souhait que les donateurs consacrent une partie de leurs fonds au renforcement des organisations d'employeurs. De plus, l'IPEC devrait faire davantage appel à ACT/EMP, par exemple pour former son personnel aux problèmes des employeurs.

11. *Le porte-parole du groupe des employeurs* a déclaré que le travail des enfants était toujours un problème de la plus haute importance et posait des difficultés majeures. Il s'est dit surpris par le lien établi entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes dans le présent rapport car, selon lui, les deux questions doivent être dissociées. Ce sont deux concepts séparés qui ont chacun leurs solutions, auxquelles correspondent des stratégies différentes. Changeant de sujet, l'orateur a rappelé que, depuis la réunion de 2004, le monde avait connu trois grandes catastrophes naturelles (le tsunami, l'ouragan Katrina et le tremblement de terre du Pakistan et de l'Inde). L'IPEC a participé aux secours en Indonésie et à Sri Lanka. Dans le cas du tremblement de terre du Pakistan, les enfants ont été durement éprouvés, beaucoup d'entre eux se retrouvant non seulement orphelins, mais aussi infirmes. Compte tenu de sa spécificité, l'IPEC pourrait aider à améliorer l'existence de ces enfants. Cela devrait être pris en considération dans le programme de l'année prochaine.
12. *Un représentant du groupe des travailleurs (M. Ahmed)* a présenté le nouveau porte-parole du groupe des travailleurs, M. Simon Steyne.
13. *Le porte-parole du groupe des travailleurs* a assuré les représentants des travailleurs et des employeurs pakistanais que sa propre organisation et le groupe des travailleurs étaient au côté de la population pakistanaise – et plus particulièrement de ses enfants – dans ces moments difficiles. Il a remercié son prédécesseur, M. Leroy Trotman, ainsi que M. Röselaers et assuré M. Thijs du soutien de son groupe. Il a félicité l'IPEC pour son rapport extrêmement détaillé bien qu'il le trouve un peu épais et peut-être difficilement accessible à un grand public. Il a fait remarquer qu'il lui était impossible de revenir sur chacun des éléments du rapport dans le temps qui lui était imparti. S'étant félicité du rapprochement établi dans le rapport entre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et l'Agenda de l'OIT pour le travail décent, il a regretté que le document final de la session de septembre 2005 de l'Assemblée générale des Nations Unies, bien que méritoire, ne mentionne que la convention n° 182 de l'OIT et non la convention n° 138. Il a noté que le rapport faisait état de progrès importants et aurait souhaité encore davantage d'informations sur l'impact des activités entreprises (réussites et échecs). Dans son rapport de 2003, l'IPEC avait dressé la liste de ses agences d'exécution (présentée dans une annexe), qui avait été très utile et qui devrait figurer à nouveau dans le prochain rapport. L'orateur a demandé que cette liste soit incluse dans le rapport révisé qui paraîtra en début d'année et qu'elle comporte une comparaison des fonds alloués aux partenaires sociaux par rapport à ceux qui sont alloués aux ONG nationales et internationales.

14. Il s'est félicité des efforts faits par l'IPEC pour améliorer les méthodes d'évaluation des projets et a invité celui-ci à inclure les résultats de ses évaluations dans les prochains rapports. En ce qui concerne l'information sur les bonnes pratiques, les travailleurs regrettent que les syndicats ne soient pas mentionnés dans l'exemple donné à la page 8, d'une stratégie pour la constitution de réseaux et de partenariats permettant d'établir un dialogue sur le travail des enfants avec les responsables politiques et les législateurs. L'orateur s'est aussi félicité de ce que tous les projets de l'IPEC sur le terrain fassent du dialogue social une stratégie essentielle pour éradiquer le travail des enfants et comportent un volet éducation. Il est en effet convaincu que le travail des enfants ne pourra être éliminé sans l'éducation universelle et que l'éducation universelle ne sera pas possible sans l'élimination du travail des enfants. Le rapport fait constamment référence à l'éducation primaire et non à l'éducation de base. L'éducation de base constitue un meilleur tremplin pour l'employabilité que l'éducation primaire (parce qu'elle comporte deux ou trois années de scolarité supplémentaires) et il serait parfaitement illogique que l'OIT se déclare favorable à un âge de fin de scolarité de 11 ans alors que la convention n° 138 fixe à 15 ou 14 ans l'âge minimum d'accès au travail à plein temps. A ce propos, l'orateur estime que l'enseignement privé, dont il est question à la page 10, ne pourra jamais garantir l'éducation pour tous. Il serait incongru d'admettre que certains enfants travaillent pour payer des frais de scolarité en présentant l'enseignement payant comme une solution. Seuls les Etats peuvent garantir un accès universel, essentiel pour éliminer le travail des enfants, à un enseignement scolaire obligatoire et gratuit, en en faisant un service public de qualité.
15. *Le porte-parole du groupe des travailleurs* a ajouté que les travailleurs étaient très favorables à l'intégration des questions relatives au travail des enfants dans les programmes par pays de l'OIT pour un travail décent (PPTD) mais avaient eu besoin d'informations complémentaires. Ils sont notamment préoccupés par les obstacles qui entravent la participation des syndicats. L'orateur a demandé des informations complémentaires sur le contenu, l'exécution et les résultats des PPTD, la participation des partenaires sociaux et les meilleurs moyens d'intégrer la question du travail des enfants dans ces programmes. Il s'est félicité de l'inclusion systématique de la problématique hommes-femmes dans les travaux de l'IPEC. C'est là une tendance qu'il faut perpétuer pour obtenir que le droit des filles à l'éducation soit respecté. Il a salué les mesures prises par l'IPEC pour donner suite aux recommandations de l'évaluation de 2004 et en particulier la plus grande attention accordée au renforcement du tripartisme ainsi qu'à l'association des partenaires sociaux à la planification et à la réalisation des activités et projets relatifs au travail des enfants. Il a donné plusieurs exemples de projets consistant à renforcer les capacités des partenaires sociaux pour permettre à ceux-ci de jouer un rôle utile et efficace. Il s'est rallié à l'opinion selon laquelle les centrales syndicales nationales avaient besoin de l'aide de l'IPEC pour parvenir à une meilleure coordination. A propos du rôle des gouvernements dans la surveillance du travail des enfants, il a souligné le rôle clé des services d'inspection du travail et s'est félicité de la coopération de l'IPEC et de SafeWork à la formation des inspecteurs du travail.
16. Les travailleurs demeurent préoccupés par le faible volume des fonds non affectés à des projets déterminés et la précarité des ressources en personnel de l'IPEC. Trop peu nombreux sont les membres de ce personnel qui ont un contrat permanent et, malgré des efforts louables et un incontestable dévouement, le personnel de Genève éprouve des difficultés à faire face à toutes les demandes de planification stratégique et d'encadrement. Il conviendrait de rechercher des solutions en poursuivant la discussion sur ce sujet avec les donateurs et au sein du comité directeur. Les ressources extrabudgétaires émanant de partenaires privés doivent répondre à certains critères, conformes à ceux qu'a énoncés le Directeur général en mars. A ce propos, les travailleurs souhaiteraient connaître les partenaires privés avec lesquels l'IPEC a coopéré ou envisage de coopérer, et aussi les conditions qui régissent cette coopération. Prenant note de la fusion de DECLARATION et de l'IPEC, les travailleurs souhaiteraient une évaluation plus claire des répercussions de cette réorganisation sur les travaux de l'IPEC. Ils sont heureux que nombre des objectifs

que s'était fixés l'IPEC pour l'exercice biennal en cours aient été dépassés. Le porte-parole a invité l'IPEC à s'efforcer, en coopérant avec d'autres départements, d'obtenir une plus large ratification de la convention n° 138 et de continuer à aider les Etats Membres à appliquer les dispositions des deux conventions relatives au travail des enfants. Il a demandé quelles ressources étaient affectées à la campagne de ratification. Notant que 39 pays avaient collecté et analysé des données concernant le travail des enfants sur leur territoire, il a demandé des informations complémentaires sur les progrès réalisés à cet égard dans les pays industrialisés.

17. En ce qui concerne le point fort thématique: «Le travail des enfants et l'emploi des jeunes: mise en valeur des liens» (pp. 56-62), il a souligné que toute action liée à l'emploi des jeunes devrait se fonder sur la notion de travail décent et l'Agenda global pour l'emploi. Le groupe des travailleurs a déjà fait savoir à plusieurs reprises que, selon lui, la stratégie qui est à la base du réseau pour l'emploi des jeunes (YEN) était mal conçue. La concentration sur les «quatre E» du YEN (Esprit d'entreprise, Emploi, Egalité des chances et Employabilité) est trop restrictive. Tout en reconnaissant la nécessité d'explorer plus avant le lien qui unit l'éducation, l'emploi et l'élimination du travail des enfants, l'orateur a émis des doutes en ce qui concerne la thèse présentée à la page 54 au sujet du lien existant entre les niveaux d'éducation et d'emploi. Les données dont on dispose ne prouvent pas de manière convaincante que le taux de chômage des jeunes qui n'ont pas ou peu d'éducation, ou de ceux qui ont suivi des études supérieures, est inférieur à celui de ceux qui ont un niveau intermédiaire. Le rapport ne tient pas suffisamment compte des conclusions de la discussion générale tripartite du mois de juin sur l'emploi des jeunes, qui devraient guider l'action de l'OIT dans ce domaine. L'IPEC devrait cibler les activités qu'il entreprend dans le domaine de l'emploi des jeunes sur le groupe d'âges des 15 à 17 ans qui englobe à la fois des travailleurs enfants et des jeunes travailleurs. L'orateur a fait part de la satisfaction des travailleurs à propos du rôle clé que l'OIT a joué dans la table ronde interinstitutions, organisée à l'occasion de la cinquième réunion du Groupe de haut niveau sur l'éducation pour tous (GHN-EPT), en novembre 2005 à Beijing. Du fait de sa structure tripartite, l'OIT était la mieux placée pour proposer une méthode de coopération cohérente avec des institutions telles que l'UNESCO, la Banque mondiale et l'UNICEF. A propos des «normes internationales sur les statistiques du travail des enfants» (pp. 63-66), M. Steyne a reconnu qu'il était nécessaire, comme l'a indiqué la Conférence internationale des statisticiens du travail, d'élaborer une définition statistique internationale du travail des enfants incluant le travail dangereux. Il a cependant précisé qu'une telle définition ne devrait en aucun cas être utilisée pour réinterpréter ou affaiblir les deux conventions de l'OIT. Toute norme internationale sur les statistiques du travail des enfants devrait être élaborée en consultation étroite avec le Département des normes. Sur le thème du «travail des enfants dans l'exploitation minière: un appel mondial à l'action» (pp. 67-70), le groupe des travailleurs approuve sans réserve l'idée de lier la Journée mondiale contre le travail des enfants au lancement d'un appel mondial à l'action contre le travail des enfants dans les mines et se félicite de la signature d'un accord entre la Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM) et le Conseil international des mines et des métaux (ICMM). De telles initiatives sectorielles confèrent à l'IPEC davantage d'autorité pour proposer aux entreprises multinationales des directives concernant la manière concrète dont elles pourraient, en exerçant leur responsabilité sociale par le biais du dialogue avec les partenaires sociaux ou d'autres acteurs, libérer les enfants du travail et leur permettre d'aller à l'école. En ce qui concerne le programme et budget 2006-07, le prochain budget devrait comporter une provision destinée à couvrir la mise en place de centres de coordination pour les partenaires sociaux dans des pays prioritaires. Le groupe des travailleurs insiste sur la nécessité d'obtenir une plus large ratification de la convention n° 138 et de poursuivre la campagne pour la ratification et l'application universelles des deux conventions.

18. En ce qui concerne le calendrier de travail du comité directeur, *le porte-parole du groupe des travailleurs* s'est félicité de l'intégration désormais plus claire de l'IPEC dans les structures du Conseil d'administration, mais a rappelé que le comité disposait de peu de temps, trois heures de réunion n'étant pas suffisantes pour procéder à l'examen approfondi d'un aussi important programme. Les travailleurs souhaiteraient par conséquent que le Bureau envisage d'allouer au comité directeur non plus une demi-journée en novembre mais une journée entière en mars ou une journée entière en novembre et une demi-journée en mars; une autre solution consisterait à consacrer à cette réunion une demi-journée à chaque session, sauf dans les années budgétaires où le comité pourrait se réunir une journée entière pendant la session de trois semaines que tient le Conseil d'administration en mars. Le Bureau devrait procéder à des consultations et formuler des propositions en mars, lors d'une brève réunion convoquée à cet effet.
19. *Le représentant du gouvernement du Pakistan* a félicité le Bureau pour son excellent rapport. Le Pakistan est déterminé à éliminer le travail des enfants, en particulier dans ses pires formes. Enumérant un certain nombre d'activités réalisées dans le cadre de différents programmes appuyés par l'IPEC, l'orateur a attiré l'attention sur le PAD pour l'élimination des pires formes de travail des enfants, qui a été lancé au Pakistan en 2003. Un nouveau programme, qui sera lancé au début de 2006 sous les auspices de l'IPEC et avec une aide de cinq millions d'euros fournis par la Communauté européenne, est à l'étude. Le tremblement de terre qui s'est récemment produit au Pakistan est une terrible catastrophe qui a fait plus de 75 000 morts, plus de 80 000 blessés et plus de 3,3 millions de sans abris. Les écoles ont été détruites, des enseignants ont été tués et beaucoup d'enfants ont trouvé la mort, ont perdu leurs deux parents ou sont infirmes. Le Pakistan a besoin de soutien pour aider ses habitants à reconstruire leur vie et de mesures de réadaptation pour donner espoir aux enfants touchés.
20. *La représentante du gouvernement de l'Allemagne* a déclaré que son gouvernement était très heureux de la relation constructive qu'il a entretenue jusqu'ici avec l'IPEC et que son pays resterait aux côtés de l'IPEC dans les limites de ses moyens financiers. Elle a signalé avec plaisir que son pays avait récemment financé en Asie centrale un nouveau programme de lutte contre les pires formes de travail des enfants par l'éducation et l'emploi des jeunes. Elle considère qu'il est très important de renforcer la coopération entre les divers départements du BIT aux stades de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets. Bien qu'impressionnée par le volume des fonds que gère l'IPEC, elle s'est déclarée préoccupée par l'extrême modicité du budget ordinaire et s'est demandée pourquoi l'OIT faisait des économies dans un domaine d'activité aussi important. Elle a demandé des explications sur la disproportion qui existe au siège entre le personnel qui est rémunéré sur le budget ordinaire et celui qui est rémunéré à l'aide de ressources extrabudgétaires.
21. *Le représentant du gouvernement du Brésil* a remercié le Bureau de son rapport très complet. Il a rappelé que l'IPEC était né en 1992 et que le Brésil avait été le premier pays des Amériques qui ait coopéré avec l'OIT/IPEC. Il a complimenté le Bureau de ses activités dans le domaine de la recherche et notamment de ses efforts pour obtenir de nouvelles estimations mondiales. Le gouvernement du Brésil se félicite de la prolifération des PAD à l'échelon national. Dans son pays, le PAD a connu un succès notable et a permis d'obtenir des résultats concrets qui conduiront à l'éradication du travail des enfants, en particulier dans l'agriculture familiale, le secteur informel des villes, le travail domestique, le trafic de stupéfiants et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. L'orateur a dit avoir le plaisir d'annoncer que ce PAD avait été prolongé en septembre 2005 d'une durée de deux ans, c'est-à-dire jusqu'en 2008. Il a approuvé la recommandation préconisant de continuer à associer les acteurs sociaux et s'est déclaré favorable à l'intégration des questions relatives au travail des enfants dans les plans de développement nationaux et internationaux. Il souhaiterait obtenir des précisions sur le plan-cadre fondé sur les résultats qui est en cours d'élaboration et a demandé quand les Etats Membres pourraient en prendre connaissance. Après avoir énuméré un certain nombre d'activités réalisées au Brésil grâce aux programmes appuyés par l'IPEC, il s'est

félicité de la participation du Brésil à la récente Journée mondiale contre le travail des enfants. Le Programme brésilien pour l'élimination du travail des enfants, dont ont bénéficié près de 2 millions d'enfants qui ont été soustraits au travail, est actuellement renforcé en étroite coopération avec l'IPEC. L'orateur a remercié plus particulièrement les gouvernements de l'Allemagne et des Etats-Unis du soutien financier qu'ils apportent aux activités de l'IPEC au Brésil.

22. *La représentante du gouvernement de la Suisse* a félicité l'IPEC de la qualité de son rapport. Elle a ajouté que son pays était satisfait de la contribution de l'IPEC à la session 2005 de la Conférence internationale du Travail, au cours de laquelle l'importance de la lutte contre le travail des enfants a été bien mise en évidence. En revanche, elle s'est déclarée préoccupée par la baisse du taux de ratification ainsi que par les problèmes d'effectifs décrits dans le rapport et a demandé des informations complémentaires à ce sujet. A propos de la prochaine Conférence internationale des statisticiens du travail qui sera consacrée à la résolution sur la définition statistique du travail des enfants, elle a souligné que cette résolution ne devrait pas affaiblir les conventions de l'OIT relatives au travail des enfants.
23. *La représentante du gouvernement du Maroc* s'est déclarée satisfaite du rapport et a félicité l'IPEC de sa qualité. Elle a remercié les donateurs de leur soutien et souligné l'importance de l'assistance technique de l'IPEC. Elle a énuméré un certain nombre d'activités réalisées au Maroc avec le soutien de certains donateurs et notamment: i) le financement par le gouvernement français du plan national et des plans sectoriels sur le travail des enfants; ii) l'aide financière du gouvernement de la Belgique pour la campagne de sensibilisation sur le travail des enfants; iii) l'extension des activités menées en milieu rural, financée par le gouvernement des Etats-Unis. De réels progrès ont été réalisés en vue de l'élimination du travail chez les 5 à 14 ans et de l'amélioration des conditions de travail des 15 à 17 ans. De plus, pour ce qui est de la législation du travail, l'âge minimum d'admission à l'emploi a été porté à 15 ans. Enfin, elle a évoqué l'importance de la surveillance du travail des enfants, domaine dans lequel le Maroc a travaillé en étroite collaboration avec l'IPEC dans le cadre de plusieurs projets. Elle a encouragé les donateurs à continuer de soutenir les programmes.
24. *Le représentant de la Commission européenne* a informé le comité directeur que celle-ci renforçait actuellement sa contribution à la promotion du travail décent pour tous. La promotion du travail décent a été incluse dans des documents d'orientation récents, tels que les propositions de la Commission pour une nouvelle politique de développement de l'UE, la stratégie de l'UE pour l'Afrique et le nouvel agenda social européen du mois de février 2005. Les questions relatives au travail décent seront également prises en considération dans les documents de stratégie nationale et régionale actuels et à venir ainsi que dans les programmes thématiques. La coopération entre la Commission européenne et l'OIT en ce qui concerne le travail décent dans des pays tiers relève de l'accord global de coopération de mai 2001 et du partenariat pour la coopération au développement de juillet 2004. La Commission européenne met actuellement au point le cofinancement du programme de l'IPEC sur le travail des enfants et l'éducation dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), dont le montant s'élève à 15 millions d'euros, ainsi que le projet de cofinancement des activités de l'IPEC dans d'autres pays tels que la Turquie, le Pakistan et éventuellement le Bangladesh. D'autres formes de coopération à l'échelon national pourraient être envisagées dans un avenir proche sur la base des documents de stratégie nationale et des programmes par pays pour un travail décent (PPTD).
25. *Le représentant du gouvernement de l'Italie* a remercié le Bureau de son rapport très complet. L'Italie, qui reste déterminée à lutter contre le travail des enfants, continue à soutenir l'IPEC et ses activités dans plusieurs pays ainsi que la campagne mondiale et en particulier le programme SCREAM (Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias) et les initiatives «12-12». L'orateur a demandé les chiffres précis du taux d'exécution et de sa ventilation par région. A son avis, le Centre international de formation de l'OIT à Turin pourrait participer plus souvent au programme de travail de l'IPEC.

26. *Le représentant du gouvernement de l'Indonésie* a remercié le Bureau de son rapport. Il a exprimé la gratitude de son pays pour le soutien de l'IPEC au programme de reconstruction mis en place dans la province d'Aceh à la suite du tsunami, et a remercié les pays donateurs de soutenir l'Indonésie dans sa lutte contre le travail des enfants.
27. *La représentante du gouvernement des Pays-Bas* a félicité l'IPEC de son excellent rapport. Les aspects fondamentaux sont toujours la prévention du recrutement de nouveaux travailleurs enfants, la libération et la réinsertion de ceux qui travaillent déjà, leur accès à un enseignement de qualité et la garantie d'un revenu suffisant pour les parents. Le gouvernement des Pays-Bas est heureux de constater que la coopération entre l'IPEC et d'autres programmes de l'OIT s'intensifie d'année en année. L'oratrice s'est félicitée des efforts que l'IPEC continue de déployer pour constituer des partenariats avec d'autres organisations internationales telles que l'UNICEF, et a approuvé le lien établi avec l'Agenda pour le travail décent, les OMD et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Sa délégation accueille avec une certaine perplexité la fusion de l'IPEC et de DECLARATION, surtout à cause des problèmes de personnel, dont fait état le rapport. Elle a rappelé la nécessité de lier étroitement la coopération technique aux deux conventions fondamentales sur le travail des enfants. La coopération technique dans le domaine du travail des enfants devrait être axée sur la parfaite application de ces instruments. Sa délégation considère que l'élimination du travail des enfants, d'une part, et la promotion du travail décent pour les jeunes, d'autre part, sont indissociables. Les liens manifestes qui existent entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes devraient inciter l'OIT à coordonner ses activités dans ces domaines et à les regrouper dans un vaste programme de travail. En ce qui concerne l'adoption d'une norme statistique internationale pour mesurer le travail des enfants, des critères fiables et applicables à tous les pays sont indispensables pour avoir une bonne vue d'ensemble du travail des enfants à travers le monde. L'oratrice s'est félicitée de l'initiative visant à éliminer, d'ici à cinq ans, le travail des enfants dans les exploitations minières de 15 pays. Les Pays-Bas sont tout à fait favorables à la mise en place d'un programme global assorti de délais pour éliminer le travail des enfants dans les mines. L'oratrice a déploré l'absence d'informations sur l'action de l'IPEC dans le domaine du VIH/SIDA et a encouragé le programme à développer les activités qu'il a récemment mises en place dans ce domaine.
28. *La représentante du gouvernement des Etats-Unis* a remercié l'IPEC pour son rapport très complet. Elle souhaiterait que les futurs rapports contiennent davantage d'informations sur l'impact et s'est donc déclarée très favorable aux études rétrospectives et aux systèmes de suivi qui sont envisagés pour évaluer l'impact à court et à long terme. Elle a demandé quand le Bureau pensait disposer des premiers résultats de ces études et comment il était arrivé à l'estimation de 1,6 million de bénéficiaires indirects, et en particulier du nombre d'enfants ayant bénéficié du changement des programmes législatifs politiques ou sociaux et d'une plus grande sensibilisation et mobilisation sociale à la suite d'une campagne pédagogique. Son gouvernement a constaté avec plaisir que nombre d'activités ont été réalisées en collaboration avec d'autres départements et programmes du BIT. Elle constate elle-même avec satisfaction que des études du SIMPOC ont été reproduites dans plusieurs pays, même après le départ de l'IPEC, ce qui témoigne de la durabilité qui, selon elle, devrait caractériser toutes les actions de l'OIT.
29. *La représentante du gouvernement du Canada* a remercié le Bureau de son rapport très complet et M. Röselaers de sa contribution à l'IPEC. Elle a souhaité la bienvenue à M. Thijs et souhaité que l'excellente relation de travail que le Canada entretient avec l'IPEC se poursuive. Elle a pris note des différentes mesures prises pour donner suite aux évaluations de l'IPEC et s'est félicitée de l'augmentation notable du nombre de ces évaluations. Elle a encouragé le Bureau à faire en sorte que toutes les leçons apprises soient pleinement intégrées dans l'administration et l'exécution des programmes. Elle s'est félicitée de la mise en place de systèmes de suivi et d'études rétrospectives et a déclaré que l'accent mis par le programme sur le renforcement des partenariats au sein du Bureau, avec les mandants de l'OIT et avec d'autres institutions des Nations Unies, était une très bonne

chose. Le gouvernement du Canada est tout à fait favorable à ce que l'IPEC continue d'axer en priorité son action sur l'élimination immédiate des pires formes de travail des enfants et, dans ce contexte, approuve la campagne contre le travail des enfants dans les petites exploitations minières.

30. *Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni* a déclaré qu'il soutenait pleinement l'action de l'IPEC. Il s'est félicité des progrès réalisés, et en particulier de l'intégration de l'élimination du travail des enfants aux programmes de lutte contre la pauvreté et aux OMD, grâce à laquelle la coopération avec d'autres institutions des Nations Unies s'est intensifiée. Il s'est également félicité de la fusion de l'IPEC et de DECLARATION et de la participation accrue des partenaires sociaux. Son gouvernement souhaiterait obtenir davantage d'informations à propos des répercussions de cette fusion sur l'avenir du programme IPEC et, dans ce contexte, sur les programmes par pays pour le travail décent, notamment en ce qui concerne la définition des priorités à l'échelon local, et aussi à propos des conséquences pour les donateurs sur le plan du financement.
31. *Le représentant du gouvernement du Kenya* a déclaré que le rapport était bien écrit. Il a exprimé la gratitude de son pays au gouvernement des Etats-Unis qui, par le biais de l'IPEC, a financé le PAD du Kenya, grâce auquel des progrès ont été réalisés. Comme l'a prouvé l'adoption de la loi sur l'enfance, l'élimination du travail des enfants reste l'un des grands objectifs du gouvernement kenyan. Cette loi stipule que l'éducation de base est obligatoire pour tous les enfants d'âge scolaire. Le gouvernement a institué la gratuité de l'enseignement primaire, ce qui s'est traduit par le retour de nombreux enfants à l'école, la baisse du taux élevé d'abandon scolaire et l'amélioration des taux de rétention. L'orateur a remercié l'IPEC de son soutien pour la conception et la mise en place du plan d'action national.
32. *La représentante de l'UNICEF* a félicité l'IPEC de son nouveau rapport. L'UNICEF considère qu'il est absolument nécessaire d'inscrire l'analyse du travail des enfants et les mesures prises pour lutter contre ce problème dans le cadre élargi des OMD et, par conséquent, de l'action menée par la communauté internationale pour réaliser ces objectifs. Il faut être conscient que le travail des enfants est l'un des principaux obstacles à la réalisation des OMD, surtout pour ce qui est de l'éducation, de l'égalité des sexes, de la lutte contre le VIH/SIDA et de l'élimination de la pauvreté. Il faut que l'IPEC et l'UNICEF coordonnent mieux leurs démarches afin d'inclure le problème du travail des enfants dans les programmes de développement et les rapports sur les OMD. Le partenariat UNICEF-IPEC donne de bons résultats dans le cadre des PAD. A l'échelon national, l'UNICEF collabore étroitement avec l'IPEC à la mise en œuvre des programmes d'action nationaux pour l'élimination du travail des enfants en République-Unie de Tanzanie, au Bangladesh, au Pakistan, au Népal, au Brésil, au Maroc et au Cambodge. Le projet mis en place au Bangladesh avec la BGMEA (Association des fabricants et des exportateurs de vêtements du Bangladesh) pour soustraire les enfants au travail dans le secteur de la confection est un très bon exemple de coopération. Il serait utile d'examiner et d'analyser les enseignements à tirer dans d'autres grands domaines d'intervention, et notamment ceux du projet concernant l'industrie des articles de sport, ainsi que de comparer les évaluations réalisées de part et d'autre sur l'éducation en tant que stratégie de prévention du travail des enfants. Le partenariat auquel participent la Banque mondiale, l'OIT/IPEC et l'UNICEF dans le cadre du projet *Understanding Children's Work* (UCW), qui consiste à mener des recherches, constituer une base de données, analyser les politiques et formuler des recommandations aux échelons national, régional et mondial, est en bonne voie. S'agissant de l'élaboration d'indicateurs, la section protection de l'enfance de l'UNICEF s'attellera en 2006, comme prévu dans le Plan stratégique à moyen terme (MTSP), à l'élaboration d'indicateurs relatifs aux pires formes de travail des enfants, et notamment de méthodes d'évaluation rapide. Dans ce contexte, une collaboration avec l'OIT serait très souhaitable. L'oratrice a mentionné le projet de lutte contre le travail des enfants par le biais de l'éducation, conduit par un groupe de travail interinstitutions, composé d'institutions des Nations Unies et de partenaires du développement. Ce projet sera examiné lors de la

troisième table ronde sur le travail des enfants et l'éducation, qui aura lieu le 28 novembre à Beijing dans le cadre de la Réunion du groupe de haut niveau sur l'éducation pour tous.

33. *La représentante du gouvernement de l'Afrique du Sud* a remercié l'IPEC de son rapport. Elle a approuvé la déclaration de la représentante du gouvernement des Pays-Bas concernant les liens qui existent entre le VIH/SIDA et le travail des enfants. En Afrique subsaharienne, il n'est pas rare que des ménages soient dirigés par des enfants. L'oratrice a demandé à l'IPEC de porter une attention particulière au rapport entre VIH/SIDA et travail des enfants. Elle s'est également ralliée à l'avis des travailleurs, selon lequel l'absence d'éducation était l'une des causes du travail des enfants. En dernier lieu, elle a fait sienne la déclaration concernant la nécessité d'un suivi des enfants soustraits au travail pour veiller, entre autres, à ce qu'ils ne recommencent pas à travailler et à ce que des solutions de remplacement convenables leur soient proposées.
34. *Le représentant du gouvernement du Nigéria* a félicité l'OIT des efforts qu'elle déploie pour lutter contre les pires formes de travail des enfants et de la clarté de son rapport d'activité. Le gouvernement du Nigéria tient à remercier le ministère du Travail des Etats-Unis de l'aide qu'il consacre à des activités visant l'élimination du travail des enfants dans son pays. L'orateur a rappelé que le Nigéria avait ratifié les deux principales conventions relatives au travail des enfants et déclaré qu'il souhaitait que son pays continue de bénéficier de l'aide de l'IPEC.
35. *Un représentant du groupe des employeurs (M. Anand)* a félicité le Bureau d'avoir axé la Journée mondiale contre le travail des enfants sur l'exploitation minière. Il a suggéré de faire la même chose pour la petite hôtellerie et la restauration ambulante. A cet égard, l'expérience de l'Andhra Pradesh est instructive. Dans le domaine de l'emploi, il faut aller au-delà de l'enseignement primaire: la solution réside dans l'enseignement polytechnique. Outre la collaboration avec l'UNICEF, il conviendrait de travailler avec l'UNESCO, l'ONUDI et d'autres institutions à l'élaboration de programmes d'éducation pour libérer les enfants de l'exploitation et les insérer dans l'enseignement. L'orateur a enjoint à l'IPEC de continuer à aider le Pakistan à se relever du récent tremblement de terre.
36. *Un représentant du gouvernement des travailleurs (M. Ahmed)* s'est félicité du travail de l'IPEC. Il s'est également félicité de la contribution des donateurs et du fait que les ressources extrabudgétaires continuaient à augmenter d'environ 35 pour cent. Au nom des travailleurs, il s'est félicité de la manière dont le Bureau et l'IPEC ont réagi au lendemain du tsunami et des assurances reçues en ce qui concerne l'aide aux efforts du Pakistan en faveur des victimes du tremblement de terre. Le Bureau devrait accorder une attention spéciale aux orphelins, en veillant à ce qu'ils bénéficient d'une éducation. A propos de la fusion de l'IPEC et de DECLARATION, l'orateur voudrait être certain que l'action de l'IPEC, auprès des travailleurs en particulier, ne s'en trouvera pas affaiblie. Il a exprimé l'espoir d'une plus étroite collaboration avec ACTRAV.
37. *M. Tapiola* a répondu aux différentes interventions des membres du comité directeur. En ce qui concerne la demande d'informations sur l'allocation des fonds aux partenaires sociaux, il a promis que ces chiffres et la ventilation des montants seraient communiqués en mars à la Commission de la coopération technique. L'IPEC est disposé à discuter du degré de précision nécessaire. A propos du manque d'informations sur l'action à venir, toute une partie du prochain rapport global sera consacrée à l'avenir et fera l'objet d'une discussion durant la session de 2006 de la Conférence. Pour ce qui est de l'emploi des expressions «éducation de base» ou «éducation primaire», le Bureau s'est conformé à la terminologie des OMD, bien qu'elle ne soit pas exacte à certains égards. Répondant à la question concernant les partenaires privés de l'IPEC, M. Tapiola a mentionné le partenariat avec les industries du tabac et du cacao, la collaboration avec les industries d'exportation et la FIFA, ainsi qu'une contribution individuelle. A propos du fonctionnement du comité directeur, les modalités actuelles, à savoir l'inscription des travaux de ce comité dans le cadre général des sessions du Conseil d'administration, ont été décidées lors de la réflexion sur l'amélioration du fonctionnement du Conseil d'administration. Remplacer l'actuelle

demi-journée par une journée complète serait possible sur le plan technique mais entraînerait un conflit avec d'autres réunions. L'une des possibilités envisageables serait de scinder la réunion en deux parties, l'une consacrée aux questions administratives et l'autre aux questions thématiques. A propos des effectifs, M. Tapiola a indiqué que l'ensemble du personnel du siège avait été récemment réduit de 5 pour cent, ce qui s'était répercuté sur les effectifs de l'IPEC. En revanche, l'IPEC a gagné cinq postes d'experts sur le terrain. Quant à la question de la ratification, le Bureau n'abandonne absolument pas la campagne pour la ratification universelle de la convention n° 182, la ratification de toutes les conventions fondamentales demeurant le but ultime. En ce qui concerne la fusion de l'IPEC et de DECLARATION, M. Tapiola a assuré le comité directeur que le Bureau procédait avec la plus grande prudence: l'idée qui est à la base du nouveau Département des principes et droits fondamentaux au travail (FPRW) est de conserver à l'IPEC et à DECLARATION leurs atouts respectifs, ainsi que les qualités et «marques de fabrique» connues de tous. Le Bureau recherche un effet de synergie par la mise en commun des services et la simplification de l'administration.

38. *M. Thijs*, répondant aux commentaires des membres du comité, a déclaré que l'IPEC continuerait à informer régulièrement ceux-ci du suivi de l'évaluation globale, comme l'ont demandé les employeurs. La catastrophe qui a frappé le Pakistan est prise très au sérieux et l'IPEC y fait face dans la mesure du possible par le biais des programmes existants. De plus, il mobilise actuellement avec beaucoup de succès des ressources destinées à une riposte plus ciblée. Tout malentendu concernant le rôle de l'IPEC dans la lutte contre le travail des enfants et contre ses pires formes doit être pris au sérieux. Sachant qu'il y a des conceptions différentes, l'IPEC veille à promouvoir scrupuleusement les principes énoncés dans les conventions n°s 138 et 182, parce qu'ils indiquent la voie à suivre sans confusion possible. De plus, les statistiques du travail des enfants dans les pays où l'IPEC opère attestent que, dans bien des cas, le travail des enfants en général a régressé, et pas seulement ses pires formes. Cela prouve que l'on peut en même temps s'attaquer en priorité aux pires formes de travail des enfants et lutter contre le phénomène dans son ensemble. Comme l'a déjà dit M. Tapiola, en mars 2006, l'IPEC donnera au comité des précisions sur les partenaires d'exécution dont le nombre se situe actuellement autour de 2 000. En ce qui concerne la participation des travailleurs et des employeurs au travail de l'IPEC, la situation s'est nettement améliorée. Parmi les programmes d'action lancés en 2005, ceux qui sont mis en œuvre par des travailleurs et des employeurs sont beaucoup plus nombreux qu'auparavant. Par rapport à 2004, l'augmentation a été d'environ 66 pour cent aussi bien chez les travailleurs que les chez les employeurs. M. Thijs espère montrer cette amélioration dans le prochain rapport en indiquant plus précisément la manière dont elle se répartit entre ces deux catégories d'acteurs. Le nombre de programmes d'action pour la réalisation desquels les partenaires d'exécution signalent une collaboration avec des organisations d'employeurs ou de travailleurs a lui aussi augmenté.
39. L'IPEC intègre, comme le préconise PROGRAM, son action dans les programmes par pays pour un travail décent (PPTD). Pour ce qui est des modalités de financement, l'orateur reconnaît qu'un assouplissement de ces modalités et des contributions de base faciliterait l'intégration du travail de l'IPEC dans les PPTD. Répondant à la question soulevée à propos du VIH/SIDA et du travail des enfants, il a indiqué que l'IPEC avait réalisé plusieurs études sur ce thème et qu'un programme pilote portant précisément sur le lien entre travail des enfants et VIH/SIDA avait été lancé en 2005 en Zambie et en Ouganda. L'IPEC a donc maintenant dépassé le stade de la réalisation d'études. Passant à la partie du rapport qui est consacrée à l'emploi des jeunes, M. Thijs s'est dit très heureux de l'intérêt qu'elle a suscité. S'étant aperçu que son travail pouvait être très utile pour l'emploi des jeunes, l'IPEC se propose d'étudier plus avant le lien qui existe entre l'emploi des jeunes et le travail des enfants. L'orateur est lui aussi d'avis que le groupe d'âge des 15 à 17 ans est celui qui présente le plus grand intérêt pour l'IPEC. Il reconnaît également l'importance de l'éducation de base (et pas seulement de l'enseignement primaire), mais

cette éducation doit être de qualité et correspondre aux exigences du marché du travail afin d'éviter aux jeunes la frustration d'avoir suivi des études sans pour autant avoir davantage de débouchés sur le marché du travail.

40. A propos du taux d'exécution, *M. Thijs* pense qu'il se situera entre 60 et 65 pour cent et qu'il pourrait encore s'améliorer. Il espère que l'IPEC sera en mesure d'incorporer une ventilation de ce taux par région dans le rapport actualisé qui sera diffusé en mars. En outre, l'IPEC a renforcé sa coopération avec le Centre de Turin, qui a chargé un fonctionnaire de s'occuper spécialement des activités du SECTEUR 1 et en particulier du Département FPRW. Cela facilitera probablement la collaboration entre l'IPEC et le Centre de Turin. A propos du personnel, il est vrai que la situation reste précaire au siège mais, en 2005, l'IPEC a signé avec l'un de ses plus importants donateurs un accord qui lui permettra de disposer d'une base de financement extrabudgétaire plus solide et plus sûre pour son personnel. En outre, les crédits prévus au budget ordinaire pour le personnel des services extérieurs chargé du travail des enfants ont été augmentés, grâce à quoi il y a davantage d'experts chevronnés sur le terrain. Pour ce qui est du calcul du nombre de bénéficiaires indirects, la méthode utilisée est très fiable et elle est contrôlée par le Département d'évaluation de l'IPEC. Quant aux études rétrospectives, les résultats préliminaires figuraient dans le rapport de l'année dernière et les résultats complets devraient être disponibles à partir de février 2006.
41. *Un représentant du groupe des travailleurs* a souligné l'importance de la coopération entre l'Union européenne et l'IPEC. ACTRAV et ACT/EMP sont disposés à s'investir dans la prise de décisions et la mise en œuvre.
42. *Le porte-parole du groupe des employeurs* est revenu sur trois points importants qui se sont dégagés des interventions des représentants des gouvernements. Premièrement, le travail des enfants fait obstacle à la réalisation des OMD et il faut donc faire porter les efforts sur l'éducation. Deuxièmement, l'impact du VIH/SIDA sur le travail des enfants reste une question extrêmement importante. Enfin, l'IPEC devrait dresser un tableau des travaux dangereux repérés dans chaque pays. Cela donnerait une idée de la manière dont est défini le travail dangereux selon les régions et selon les pays.
43. *Le porte-parole du groupe des travailleurs* a fait observer que l'évolution du débat sur le lien existant entre travail des enfants et emploi des jeunes démontrait clairement que le comité directeur avait besoin de temps pour procéder à des discussions thématiques. Il s'est félicité de l'intervention de la représentante de l'UNICEF indiquant que cette organisation commençait elle aussi à étudier la relation entre l'élimination du travail des enfants et l'éducation pour tous. Outre des discussions thématiques, l'orateur avait suggéré que des exemples de bonnes pratiques soient présentés. Le projet INDUS, financé par le ministère du Travail des Etats-Unis, offre l'exemple d'une activité et d'une coopération tripartites efficaces dans un grand projet. L'orateur a proposé que le projet INDUS et d'autres grands projets exemplaires fassent l'objet d'exposés. Il a ensuite précisé ce qu'il avait voulu dire en parlant d'enseignement polytechnique dans son intervention. L'expression renvoie à un vaste concept fondé sur l'égalité des chances et l'égalité d'accès de tous les enfants, indépendamment de leur milieu social, de leur sexe ou de toute autre caractéristique, à un programme d'enseignement équilibré valorisant aussi bien les sciences que les lettres et aussi bien la théorie que la pratique.
44. *M. Tapiola* a rappelé que l'existence d'un lien entre l'élimination du travail des enfants et l'éducation était depuis longtemps admise à l'OIT, comme le prouve l'article 427, partie XIII, du Traité de paix de Versailles signé en 1919. Il a reconnu que le débat avait permis de dégager des éléments qui pourraient former la base de discussions thématiques; la possibilité d'organiser de telles discussions sera examinée. Constatant qu'il n'y avait pas d'autres questions à l'ordre du jour, M. Tapiola a remercié toutes les personnes présentes de leur soutien, de leur participation et de leur contribution à la réunion.